



COMMISSION TECHNIQUE CONSEIL COMMUNAL DE PERROY

Perroy, le 9 octobre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE SUR LE PREAVIS 08/2025

« Demande d'un crédit de CHF 244'000 pour la renaturation du Rupalet (secteur Esserts-Perrailles) »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission technique, composée de messieurs Jenni, Pasche, Perdrizat et Strevens, s'est réunie le 29 septembre 2025 afin d'examiner le préavis 08/2025 sur la demande de crédit pour la restauration du Rupalet. Nous avons rencontré monsieur le municipal Jörg Dreier afin de nous faire une présentation du préavis. Il nous a apporté toutes les informations nécessaires à la compréhension du préavis et a répondu à toutes nos questions avec compétence. Nous tenons à l'en remercier.

Le Rupalet a été mis sous canalisation à la suite de deux glissements de terrains survenus sur les communes de Mont-sur-Rolle et de Perroy en 2018, ceci en vue de stabiliser le terrain et garantir l'écoulement des eaux du Rupalet. Au vu des dispositions de la loi forestière et de la loi sur la protection des eaux, les communes de Mont-sur-Rolle et de Perroy doivent procéder à la remise à ciel ouvert du Rupalet dans le secteur Esserts-Pierrailles.

Les municipalités des communes de Mont-sur-Rolle et de Perroy ont pris la décision de procéder à la renaturation de manière commune. A cet effet, les entreprises BMG Solutions (partie environnementale et hydraulique) et Karakas et Français SA (aspects géotechniques) ont été mandatés. Le financement des travaux sont partagés à part égale entre les deux communes.

Les entreprises sollicitées ont proposé différentes variantes aux municipalités des deux communes. La variante retenue prévoit un volume de de déblais de l'ordre de 590 m³ une protection de la rive et l'installation de caissons en billons. Les travaux devraient permettre la sécurisation du vallon, un aménagement durable, une intégration paysagère et une gestion adéquate du transport solide (érosion, dépôt, charriage).

La Commission technique a analysé les différentes variantes. Elle considère que les propositions répondent aux objectifs fixés. Elle salue également que le projet soit mené de concert avec la commune de Mont-sur-Rolle. Les deux communes pourront bénéficier d'un soutien financier important de la part du canton et de l'Office fédéral de l'environnement. Enfin, la Commission a aussi pris note que le Conseil communal de Mont-sur-Rolle a adopté le préavis lors de sa dernière séance.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission Technique, vous propose à l'unanimité de :

- Adopter le préavis n°08/2025

POUR LA COMMISSION TECHNIQUE

Claude Jenni

Stéphane Pasche

Jean-Pierre Perdrizat

Fabrice Strevens